

Accueillez un Jeune Pendant Les Vacances



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Interdépartementale
Doubs - Haute-Saône
Jura - Territoire de Belfort

Stage réservé aux entreprises inscrites à la CMAI FC

Pourquoi ?

Pour que le jeune se rende compte des réalités professionnelles,
Afin de choisir un métier et préparer son entrée en apprentissage

Pour qui ?

Pour les jeunes scolarisés en classe de 4^{ème}, 3^{ème} ou lycée.

Comment ?

Une convention de stage sera signée par l'entreprise, le jeune et ses parents.

Le chef d'entreprise et le jeune auront à **souscrire une assurance couvrant leur responsabilité civile.**

- Durée maximale : 5 jours entre le lundi et le samedi
- Une seule semaine pour le même employeur et le même jeune
- Conserver au minimum la moitié de chaque période de vacances sans stage.

Pour recevoir un exemplaire de la convention merci de compléter le coupon-réponse ci-dessous.

Plus d'info : contactez le service Apprentissage / CAD au 03 39 21 22 23.

DEMANDE DE CONVENTION pour une période d'observation en milieu professionnel

Entreprise :

N° SIRET :

Nom / Prénom du chef d'entreprise:

Adresse :

Code Postal : Ville :

Semaine de stage prévue du au

Pour découvrir le métier de :

Nom et prénom du jeune :

Date de naissance :

Classe : Etablissement :

Nom/Prénom du représentant légal :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : N° de police d'assurance :

A nous retourner avant le début du stage :

- Par courrier : Chambre de Métiers et de l'Artisanat interdépartementale Franche-Comté
Service Apprentissage, 101, rue de Vesoul, la Nef aux Métiers, 25 000 BESANCON
Par mail : contact-cad@artisanat-comtois.fr

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT INTERDEPARTEMENTALE FRANCHE-COMTE

101, rue de Vesoul – Nef aux Métiers – Bâtiment B – 25000 BSANCON – Tél : +33 (0)3 39 21 22 23
www.artisanat-comtois.fr – contact@artisanat-comtois.fr – SIRET : 130 020 712 00050 – APE 9411 Z

